Comment fonctionne la SBTi ?

# Fixer des objectifs climatiques avec la Science Based Targets initiative (SBTi)

La SBTi est une méthode standardisée et largement reconnue à l’échelle mondiale, qui permet aux entreprises de fixer des objectifs crédibles de protection du climat. Chaque entreprise détermine le volume de gaz à effet de serre qu’elle peut émettre pour contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré.

Une entreprise devra quantifier les émissions qu’elle génère par ses processus de production (émissions dites de « scope 1 ») et par sa consommation d’électricité et de chaleur (« scope 2 »). Un défi particulier consiste en outre à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout au long de chaînes de valeur complexes, depuis les fournisseurs (« en amont ») jusqu’à l’utilisation des produits par les consommateurs finaux (« en aval »). Ces émissions sont dites de « scope 3 ».

Lorsqu’une entreprise fixe des objectifs climatiques fondés sur la science selon la SBTi, elle doit déterminer des objectifs distincts pour les émissions internes (scopes 1 et 2) et celles relatives aux chaînes de valeur (scope 3). Des rythmes de réduction spécifiques peuvent s’appliquer à différents domaines. En simplifiant, les objectifs de réduction suivants s’appliquent ces prochaines années :

|  |  |
| --- | --- |
| **Émissions internes (scopes 1 et 2)** | **Émissions des chaînes de valeur (scope 3)** |
| Baisse annuelle de 4,2 % par rapport à l’année de référence | Baisse annuelle de 2,5 % par rapport à l’année de référence |
| 95 % des émissions sont à prendre en compte | 67 % des émissions sont à prendre en compte |

# Comment fixer des objectifs fondés sur la science ?



1. **Déposer une déclaration d’intention auprès de SBTi**

La première étape d’une entreprise désireuse de fixer un objectif climatique fondé sur la science dépend de sa taille et de la structure de ses chaînes de valeur.

1. **Faire le bilan des émissions de gaz à effet de serre dans les 24 mois et   
   fixer un objectif de réduction**
   * Les entreprises de plus de 500 collaborateurs et dont 40 % des émissions au moins sont générées par les chaînes de valeur doivent comptabiliser les émissions pour les trois « scopes ». Le plus simple est de collaborer avec une [société de conseil spécialisée](https://www.go-for-impact.ch/fileadmin/kundendaten-go-for-impact/Dokumente/Entreprises_de_conseils_mars2022.pdf).
   * Les petites entreprises et les grandes dont moins de 40 % des émissions sont générées par les chaînes de valeur (scope 3) ne doivent comptabiliser que leurs propres émissions (scopes 1 et 2). Nous conseillons aux entreprises qui ont déjà conclu une convention d’objectifs avec l’une des deux agences de l’énergie (act ou AEnEC) de commencer par prendre contact avec leur conseiller. Ces agences peuvent aider les entreprises à transposer leurs données pour un engagement SBTi. Les entreprises qui ne sont pas familiarisées avec la comptabilisation des gaz à effet de serre selon le *Greenhouse Gas Protocol* ont tout intérêt à contacter une [société de conseil spécialisée](https://www.go-for-impact.ch/fileadmin/kundendaten-go-for-impact/Dokumente/Entreprises_de_conseils_mars2022.pdf). Une fois que le volume des émissions est établi pour les trois « scopes », il est possible de calculer, avec le [Target setting tool](https://sciencebasedtargets.org/resources/files/SBT-Tool-v1.2.1.xlsx) de SBTi, le rythme auquel une entreprise doit réduire ses émissions pour respecter l’objectif de 1,5 degré. Nous recommandons aux entreprises suisses de déterminer ensuite avec leurs conseillers, quelles mesures elles devraient prendre pour atteindre les objectifs fixés. Vous trouverez des informations détaillées sur le**** [site web de la SBTi](https://sciencebasedtargets.org/step-by-step-process#develop-a-target).
2. **Présenter l’objectif auprès de SBTi et le faire évaluer**

****Une fois qu’il a été établi que des objectifs climatiques fondés sur la science ont un sens pour une entreprise, la [demande](https://sciencebasedtargets.org/step-by-step-process#submit) peut être remplie et déposée auprès de SBTi. Dans ce cadre, il est possible de compléter les objectifs fixés pour les prochaines années par des objectifs « zéro émission nette », pour lesquels il s’agit de fixer l’année à laquelle l’entreprise souhaite les atteindre.

1. **Communiquer l’objectif**

Les documents déposés sont validés par la SBTi. Une fois que la validation est effective, l’entreprise est inscrite sur le site internet de la SBTi et fait partie officiellement des entreprises engagées. À partir de ce moment, elle peut mentionner ses objectifs climatiques fondés sur la science dans sa communication.



1. **Rendre compte chaque année de l’évolution des émissions**

Une fois les objectifs climatiques validés, les entreprises rendent compte chaque année de l’évolution de leurs émissions, dans leurs rapports de durabilité par exemple.

Les entreprises qui souhaitent communiquer rapidement leur engagement en faveur de la protection du climat peuvent commencer par faire une déclaration d’intention. Elles ont ensuite 24 mois pour soumettre leur objectif à la SBTi. En règle générale, il faut plusieurs mois pour qu’une entreprise accomplisse toutes les étapes – pour les grandes entreprises avec des chaînes de valeur complexes, le processus peut prendre deux ans.

# Coûts

La validation par SBTi d’objectifs climatiques fondés sur la science coûte 1000 dollars US pour les entreprises de moins de 500 employés. Les grandes entreprises qui souhaitent fixer un objectif pour les années à venir doivent débourser 9500 dollars US pour la validation. Le coût des autres options figure sur la [liste des prix](https://sciencebasedtargets.org/step-by-step-process#submit).

# Première consultation gratuite

En cas d’incertitude, le meilleur moyen de clarifier des questions est d’effectuer une consultation initiale gratuite. Les entreprises intéressées peuvent prendre contact en ligne via le formulaire sous [sustainableswitzerland.ch/sbti-inscription](mailto:sustainableswitzerland.ch/sbti-inscription) ou écrire un courriel à [sbti@go-for-impact.ch](mailto:sbti@go-for-impact.ch).